

(N° 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1871.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1872.

*(Voir les Nos 97 et 123 de la Chambre des Représentants, session de 1870-1871,
et le N° 6 du Sénat, session de 1871-1872.)*

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président ; FORTAMPS, COGELS,
TERCELIN, VERGAUWEN, le Baron BETHUNE, et le Baron VAN CALOEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1872 qui est soumis aujourd'hui à vos délibérations, a été adopté et fixé, par la Chambre des Représentants, à la somme de quatre millions quatre cent deux mille six cent vingt-sept francs et vingt-cinq centimes (fr. 4,402,627-25).

Ce chiffre, comparé au projet du Gouvernement, présente une augmentation de huit mille et trente francs (fr. 8,050-00) que la Chambre a faite à son Budget.

Votre Commission des Finances, Messieurs, chargée par vous d'examiner ce Projet de Loi, n'ayant rencontré dans son sein aucune opposition, a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
Baron VAN CALOEN.